

Coalition québécoise pour le contrôle du tabac

819 rue Roy Est, Montréal, Québec H2L 1E4; téléphone: (514) 598-5533; télécopieur : (514) 598-5283; coalition@cqct.qc.ca

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Pour diffusion immédiate
Lundi le 12 novembre 2001

La Coalition encourage le gouvernement à poursuivre l'industrie du tabac pour le recouvrement des coûts de santé causés par ses produits

Le lundi 12 novembre 2001—La Coalition québécoise pour le contrôle du tabac a réagit avec enthousiasme face aux informations rapportées dans un article de La Presse (*vendredi le 9 novembre*) concernant les poursuites envisagées par le Gouvernement du Québec contre l'industrie du tabac. L'article affirme que la plupart des ministres sont favorables à l'idée, et que la ministre des Finances, madame Pauline Marois, s'est même déclarée « *tout à fait d'accord* ».

« *Il est rare de voir un gouvernement s'engager dans une démarche qui sera, de toute évidence, difficile et onéreuse, mais qui rapportera, à moyen et à long terme, des bénéfices importants à la population du Québec* » se réjouit Louis Gauvin, porte-parole de la Coalition. « *Nous encourageons donc le Gouvernement à poursuivre ses efforts dans ce sens, afin de tenir l'industrie du tabac responsable pour tous les torts que son produit et son comportement délibéré ont causés aux fumeurs québécois et à notre système de la santé.* »

La Coalition souligne cependant que toute action légale doit aussi faire progresser la lutte contre le tabac. « *La poursuite de l'industrie du tabac pour recouvrir les coûts au système de la santé ne devrait pas se limiter à une question monétaire. Une action légale appropriée provoquera un changement fondamental dans le comportement de l'industrie, qui est à l'origine de l'épidémie du tabac. Tant que l'industrie fait des profits pour chaque adolescent qui commence à fumer, ceux-ci seront inévitablement réinvestis dans la recherche de nouveaux fumeurs et dans l'opposition à des mesures de réduction efficaces du tabagisme,* » explique monsieur Gauvin.

« *Il n'y a pas de doute que la meilleure manière de responsabiliser une industrie qui tue la moitié de ses clients est de mettre en lumière l'ensemble de ses manœuvres douteuses et malhonnêtes par le biais d'un procès public qui mène à des sanctions déterminantes* ».

Selon la Coalition, il y a quatre raisons principales pour lesquelles il faut poursuivre l'industrie du tabac : la justice, la vérité, la compensation et la santé. Voir notre document-synthèse ci-joint pour des explications plus détaillées.

- 30 -

Contacteur :
Louis Gauvin, CQCT : 514-598-5533 ; pagette : 514-361-7046
François Damphousse, Association pour les droits des non-fumeurs : 514-843-3250

La Coalition québécoise pour le contrôle du tabac comporte plus de 750 organisations québécoises membres, dont des municipalités, des CLSCs, des organismes de santé publique, des hôpitaux, des commissions scolaires et des groupes communautaires qui réclament une série de mesures législatives sur le tabac, dont l'allocation d'une part appropriée des revenus gouvernementaux provenant du tabac pour financer les coûts de santé attribuables au tabac.